

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

Présents : Mesdames Raphaëlle CONS, Maryline DEROUET, Sandrine JALLIN et Nathalie VENANCIO, Messieurs Christophe ALBERT, Jean-Luc BARTHOD, Fabrice BONNARD, Alain CARTIER, Aurélien CHAINE, Alain CHAMOSSET, Fabrice EXCOFFIER, Patrick FALCOZ, Philippe MARGUERIE et Julien VERDIER

Absent ayant donné procuration : Monsieur Marc LAVOREL à Monsieur Patrick FALCOZ

Absent excusé : /

Absent : /

La séance est ouverte à 19h30.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Sandrine Jallin secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 2 décembre 2014

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du mardi 2 décembre 2014.

3/ Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites dont les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés au 31 décembre 2015 (puissance souscrite supérieure à 36 kVA).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1^{er} : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés (pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA) coordonné par le SIESS en application de sa délibération du 11 décembre 2014 et la participation de la commune de Contamine-Sarzin à ce groupement.

Article 2 : La participation financière de la commune de Contamine-Sarzin est fixée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 : Donne mandat au SIESS pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès des fournisseurs, historiques et/ou des gestionnaires de réseaux de distribution publique d'électricité.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

4/ Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 9 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2015 selon les conditions exposées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Montant budgétisé - dépenses réelles d'investissement 2014 : 220 000.01 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 55 000.00 € (< 25% x 220 000.01 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| | |
|--|-------------|
| - Article 21318 – Autres bâtiments publics | 30 000.00 € |
| - Article 2151 – Réseaux de voirie | 5 000.00 € |
| - Article 2152 – Installations de voirie | 5 000.00 € |
| - Article 21533 – Réseaux câblés | 10 000.00 € |
| - Article 2181 – Installations générales, agencements divers | 5 000.00 € |

Total : 55 000.00 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Montant budgétisé - dépenses réelles d'investissement 2014 : 138 626.02 €
 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 34 656.50 € (< 25% x 138 626.02 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| | |
|---|-------------|
| - Article 21561 – Service de distribution d'eau | 34 656.50 € |
|---|-------------|

Total : 34 656.50 €

5/ Budget principal – Exercice 2014 – Décision modificative n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, autorise la décision modificative n°3 du budget principal 2014 proposée ci-dessous par Monsieur le Maire.

| | Diminution | Augmentation |
|---|---------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | | |
| Dépenses de fonctionnement | 0,00 € | 6 000,00 € |
| 011 Charges à caractère général | 0,00 € | 5 485,00 € |
| 616 – Primes d'assurance | 0,00 € | 5 485,00 € |
| 014 Atténuations de produits | 0,00 € | 515,00 € |
| 7391178 – Autres rest. dégrèvement contribution directe | 0,00 € | 515,00 € |
| Recettes de fonctionnement | 0,00 € | 6 000,00 € |
| 77 Produits exceptionnels | 0,00 € | 6 000,00 € |
| 778 – Autres produits exceptionnels | 0,00 € | 6 000,00 € |
| Section d'investissement | | |
| Dépenses d'investissement | | |
| 21 Immobilisations corporelles | 0,00 € | 50 000,00 € |
| 21318 – Autres bâtiments publics | 0,00 € | 35 000,00 € |
| 2151 – Réseaux de voirie | 0,00 € | 10 000,00 € |
| 2181 – Installations générales agencement divers | 0,00 € | 5 000,00 € |
| Section d'investissement | | |
| Recettes d'investissement | | |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 50 000,00 € |
| 1641 – Emprunts en euros | 0,00 € | 50 000,00 € |

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance

S. JALLIN

Le Maire,

A. CHA...